RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
MAIRIE DE LATOUR-BAS-ELNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de **LATOUR-BAS-ELNE** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur François BONNEAU, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le jeudi 7 février 2023
Présents : M. BONNEAU François, Mme PIC Odile, M. CAYUELA Jean-Marie, Mme CAMPS Séverine, M. M'ZOURI Adel, Mme OLIBO Marie-Hélène, M. BERTRAN DE BALANDA Jean-Louis, M. CAMALY Julien, M. COSTA Claude, Mme CULAT Danielle, M. DECROCK Frédéric, M. DELANNE Claude, M. FILELLA David, Mme HOGNON Sophie, Mme INIESTA Nuria, Mme JORDA Julie, M. PENEL Franck, M. ROGÉ Pierre, Mme SOUBIELLE Eva.
Excusés : M. LLUGANY Julien donne pouvoir à M. BONNEAU François, Mme DEL AGUILA BARBE Anne, M. FILELLA David Mme ORTEGA-ROMERO Marie, Mme SENEGA DUPRÉ Patricia
Secrétaire de séance : Mme PIC Odile

Objet : Aménagement paysager de la traversée du Centre-bourg de Latour-Bas-Elne (renaturation végétalisation mobilier) - Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'A.I.T

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide à l'Investissement des Territoires pour le projet Aménagement paysager de la traversée du Centre-bourg de Latour-Bas-Elne (renaturation végétalisation mobilier). Cette opération est inscrite dans le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé entre la Communauté de Communes Sud Roussillon, l'Etat et le Département des Pyrénées-Orientales.

Ce projet a pour objectif de ramener la nature en cœur de ville, désimperméabiliser le sol, végétaliser l'axe central que constitue la traversée du village en créant des ilots de fraicheur , permettre aux habitants d'accéder aux commerces de proximité en leur offrant une alternative au tout véhicule motorisé, et de créer un lieu de rencontre convivial et attractif.

Actuellement la traversée du bourg centre et l'accès au centre ancien sont très minéral la végétation est quasiment inexistante ce qui contribue à créer de véritables îlots de chaleur et accentue la perte d'attractivité de cet axe central de la commune. L'objectif est de réinvestir l'espace public comme des lieux de vie plutôt que comme de simples lieux de passage ou de stationnement de véhicules.

L'aménagement s'articulera principalement sur 3 axes :

- Le sol : meilleure gestion de l'eau de pluie, être clair pour éviter d'emmagasiner la chaleur, privilégier des matériaux naturels et moins polluants, zones perméables, surfaces d'espaces verts servants à l'infiltration des eaux de ruissellement (noue végétalisée et plantée) ;
- Surfaces végétalisées augmentées : plantations d'arbres murs végétalisés, les essences choisies seront des végétaux plus résistants au changement climatique moins gourmands en eau ;
- Le mobilier sera adapté aux besoins exprimés par les enfants et les adultes pour permettre un partage de l'espace et des activités diverses en extérieur, aires de repos favorisant la rencontre et la convivialité.

L'objectif étant de créer des lieux de cohésion urbaine, d'améliorer le cadre de vie et de favoriser la biodiversité et de produire des îlots de fraîcheur.

Monsieur le Maire présente ce projet au Conseil Municipal ainsi que le mode opérationnel, le plan prévisionnel des dépenses et le de financement.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le programme des travaux, le calendrier prévisionnel, le coût estimatif de l'opération ainsi que le plan de financement prévisionnel ;
- DIT que le montant des dépenses prévisionnel est de 215.645,00 € HT ;
- SOLLICITE une subvention d'un montant de 26.000,00 € auprès du Conseil Départemental au titre de l'AIT ;
- DIT que la dépense sera inscrite au Budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
François BONNEAU

MAIRIE DE LA TOUR-BAS-ELNE (66200)

Certifié exécutoire compte tenu de
Sa transmission en Préfecture
Sa notification
Sa publication
Le 17/02/2023